

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 24 SEPTEMBRE 2024, À 19 H À LA SALLE DU CONSEIL.

**Les membres suivants sont présents :**

- M<sup>mes</sup> Jessy Béland, représentante du personnel professionnel  
Kathleen Bouchard, représentante du personnel enseignant  
Véronique Caron, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable en gestion des ressources financières ou matérielles  
Josiane Vigneault, représentante du personnel de soutien  
Kim Beauregard-Lepage, membre parent représentante du district 4  
Brigitte Roy, représentante du personnel d'encadrement  
Nadine Gauthier, membre parent représentante un autre district  
Karen Campagna, membre représentant l'Association des directions d'écoles
- MM. Daniel Forest, membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires  
Charles Légaré-Lapointe, membre représentant le milieu communautaire, sportif et culturel  
Ghislain Roberge, président et membre parent représentant un autre district

**Sont absentes :**

- M<sup>mes</sup> Manon Beaudoin, membre de la communauté ayant une expertise en ressources humaines  
Jade Bouchard, membre de la communauté 18 à 35 ans

**Sont également présents :**

- M<sup>me</sup> Isabelle Godbout, directrice générale  
M. Yves Dubé, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Manon Fortier, secrétaire générale et responsable des communications  
M. Charles Bégin, directeur des ressources matérielles  
M. Éric Belzil, directeur des ressources financières et du transport

**1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

**1.1. Ouverture de la séance ;**

Le président, monsieur Ghislain Roberge, déclare la séance ouverte à 19h.

**1.2. Présences et vérification du quorum**

Après vérification, M<sup>e</sup> Manon Fortier, secrétaire générale, indique que le quorum est atteint.

**2. POINTS COURANTS**

**2.1 Période de questions du public**

Aucune personne n'est présente, il n'y a donc aucune question.

## 2.2 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

## 2.3 Présentation et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Ghislain Roberge, président, procède à la lecture de l'ordre du jour.

N°	Sujet
1.	Ouverture de la rencontre
	1.1 Ouverture de la séance
	1.2 Présences et vérification du quorum
2.	Points courants
	2.1 Période de questions du public
	2.2 Correspondance
	2.3 Présentation et adoption de l'ordre du jour
	2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024
3.	Résolutions du 24 septembre 2024
	3.1 Démolition et reconstruction du Centre de formation générale Le Retour
	3.2 Agrandissement du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi et construction d'une résidence étudiante
	3.3 Pavillon de Duparquet : Gymnase et aménagement intérieur
	3.4 Approbation des budgets 2024-2025 des établissements
	3.5 Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année 2024-2025
4.	Points d'informations
5.	Levée de la séance

### Résolution

#### CA-24-058

Adoption de l'ordre  
du jour de la séance  
ordinaire

*Il est proposé par madame Brigitte Roy et unanimement résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 septembre 2024 soit accepté tel quel.*

**Adopté**

## 2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024

Monsieur Ghislain Roberge demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 27 août 2024. Aucune modification n'est demandée.

### Résolution

#### CA-24-059

Adoption du procès-  
verbal de la séance  
régulière du  
27 août 2024

*Il est proposé par madame Véronique Caron et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024 tel que présenté.*

**Adopté**

## 3. RÉOLUTIONS DU 24 SEPTEMBRE 2024

### 3.1 Démolition et reconstruction du Centre de formation générale Le Retour ;

Monsieur Charles Bégin, directeur des ressources matérielles, explique que la vétusté du bâtiment requiert une reconstruction. La demande a été faite il y a 6 ans et doit être refaite à chaque année afin d'avoir une chance de recevoir les sommes requises.

## Résolution

### CA-24-060

Démolition et  
reconstruction du  
Centre de formation  
générale Le Retour

*ATTENDU que la précédente demande n'a pas fait l'objet d'un financement au PQI 23-24 et qu'il faut redéposer le projet chaque année suite à un non-financement ;*

*ATTENDU que l'indice de vétusté de l'immeuble est de 39,7 % et l'indice d'état gouvernemental (IEG) est de "E" ;*

*ATTENDU QUE les besoins d'espace du CFGA pour dispenser les services aux élèves sont nécessaires ;*

*Il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu de mandater monsieur Charles Bégin afin de redéposer le projet de démolition et de reconstruction du Centre de formation générale Le Retour dans la mesure 50631 "Remplacement d'un bâtiment " pour le compte du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.*

**Adopté**

### **3.2 Agrandissement du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi et construction d'une résidence étudiante ;**

Monsieur Charles Bégin, directeur des ressources matérielles, indique que le projet a déjà passé l'étape de conformité, mais une nouvelle résolution est nécessaire afin de maintenir le projet dans les priorités du ministère.

## Résolution

### CA-24-061

Agrandissement du  
Centre de formation  
professionnelle Lac-  
Abitibi et  
construction d'une  
résidence étudiante

*ATTENDU que la précédente demande n'a pas fait l'objet d'un financement au PQI 23-24 et qu'il faut redéposer le projet chaque année suite à un non-financement ;*

*ATTENDU que les besoins d'espace pour la formation professionnelle pour son offre de cours sont insuffisants ;*

*ATTENDU que la pénurie de logements pour les étudiants lors de leur parcours académique est une problématique ;*

*Il est proposé par madame Kim Beauregard-Lepage et unanimement résolu de mandater monsieur Charles Bégin afin de redéposer le projet dans la mesure 50512 "Ajout d'espace pour la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministre" pour l'agrandissement du centre de formation professionnelle et la construction d'une résidence étudiante de 28 chambres pour le compte du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.*

**Adopté**

### **3.3 Pavillon de Duparquet : Gymnase et aménagement intérieur ;**

Monsieur Charles Bégin, directeur des ressources matérielles, explique que vu la surpopulation de l'école de Duparquet, une « roulotte » sera installée afin de gagner de l'espace temporairement. Cependant, à long terme, il serait opportun de demander un agrandissement pour un gymnase puisque les subventions sont plus accessibles. Si l'agrandissement du gymnase est acceptée, le gymnase actuel pourra être réaménagé en salle de classe.

## Résolution

### CA-24-062

Pavillon de  
Duparquet : Gymnase  
et réaménagement

*ATTENDU le manque d'espace au pavillon de Duparquet dû à une clientèle plus nombreuse ;*

*ATTENDU que l'ajout d'un modulaire pour pallier le manque d'espace est une mesure transitoire ;*

*ATTENDU que la modernisation d'un gymnase pour le pavillon est profitable tant pour les activités scolaires que pour la communauté ;*

*ATTENDU que l'ajout d'un gymnase et le réaménagement de celui existant permettra d'améliorer les services tout en augmentant l'espace disponible pour le pavillon ;*

*Il est proposé par madame Nadine Gauthier et unanimement résolu de mandater monsieur Charles Bégin afin de déposer un projet dans la mesure 50511 " Ajout d'espace pour la formation générale jeune" pour le compte du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi afin de permettre l'ajout d'un gymnase et le réaménagement intérieur du pavillon de Duparquet.*

**Adopté**

### 3.4 Approbation des budgets 2024-2025 des établissements

Monsieur Éric Belzil, directeur des ressources financières, explique le processus d'adoption des budgets des écoles dans les conseils d'établissement. Le conseil d'administration doit approuver lesdits budgets.

## Résolution

### CA-24-063

Approbation des  
budgets 2024-2025  
des établissements

*ATTENDU que les budgets des établissements du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi prévoient des dépenses de fonctionnement et d'investissement égales aux revenus de fonctionnement et d'investissement aux montants de :*

*École Dagenais et ses services de garde : 3 901 575 \$ ;*

*École Boréale et son service de garde : 4 013 033 \$ ;*

*Cité étudiante Polyno : 11 349 930 \$ ;*

*École Royal-Roussillon et son service de garde : 4 603 551 \$ ;*

*École de l'Envol et ses services de garde : 8 205 080 \$ ;*

*École du Maillon et ses services de garde : 3 447 658 \$ ;*

*École Bellefeuille et ses services de garde : 2 197 416 \$ ;*

*Centre de formation générale Le Retour : 2 071 736 \$ ;*

*Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi : 7 284 835 \$ ;*

*ATTENDU que le budget de chaque établissement a été adopté par leur conseil d'établissement respectif ;*

***EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Véronique Caron et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, les budgets des établissements, conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique.*

*Il est également résolu que lesdits documents fassent partie intégrante de la présente résolution.*

**Adopté**

### 3.5 Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année 2024-2025

Monsieur Éric Belzil, directeur des ressources financières, explique le processus de confection du budget pour l'ensemble du Centre de services. Il présente un budget équilibré, en cohérence avec la loi et en continuité avec l'année dernière. Les membres du conseil d'administration posent quelques questions auxquelles répond monsieur Éric Belzil.

#### Résolution CA-24-064

Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année 2024-2025

*ATTENDU QUE conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025 ;*

*ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire ;*

*ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 1 543 585 181 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2024-2025 ;*

*ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 1 172 168 \$ a été établi en prenant en considération :*

- *Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 31 308 502 \$, et ;*
- *Un nombre de 9 260 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ et ;*
- *Le taux de 0,091 52 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.*

*Il est proposé par monsieur Charles Légaré-Lapointe et unanimement résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus et des dépenses de 71 320 514 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.*

**Adopté**

### 3.6 Contrat de service pour la tenue de formations de francisation destinées aux travailleuses et travailleurs par le personnel enseignant

Monsieur Yves Dubé, directeur général adjoint, explique que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration désire offrir des services de francisation aux travailleuses et aux travailleurs. Une résolution est nécessaire afin de procéder à la mise en œuvre des services.

#### Résolution CA-24-065

Contrat de service pour la tenue de formations de francisation destinées aux travailleuses et travailleurs par le personnel enseignant

*ATTENDU que le ministère de l'Immigration et de l'intégration (ci-après appelé Ministère) désire offrir des services de francisation destinés aux travailleuses et travailleurs par le personnel enseignant ;*

*ATTENDU que le Ministère désire s'associer au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi pour dispenser lesdits services ;*

*ATTENDU que le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi voit une opportunité de développer son offre de services ;*

*ATTENDU que l'entente a été rédigée par le Ministère ;*

*Il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu d'autoriser madame Isabelle Godbout, directrice générale à signer par et pour le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.*

**Adopté**

#### **4. POINTS D'INFORMATIONS**

Il n'y a aucun point d'information.

#### **5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

##### **Résolution**

**CA-24-066**

Levée de la séance

*Il est proposé par madame Kathleen Bouchard et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.*

*La séance se termine à 20h21.*

**Adopté**

---

Monsieur Ghislain Roberge  
Président du Conseil d'administration

---

M<sup>e</sup> Manon Fortier  
Secrétaire générale